COMMUNE DE LUZE CONSEIL MUNICIPAL



L'an deux mil vingt-quatre, le lundi 9 septembre à 20 heures, les membres composant le Conseil municipal de la commune de Luze, dûment convoqués par le Maire, se sont réunis sous sa présidence, en salle du conseil à la Mairie de Luze.

Étaient présents :

Marie-Françoise ALBERT, Fabien DESGRANGES, Loïc LAURENÇOT, Pascal MONNIER, Odile ROËSS, Éric STEIB, David TOZZI, Émeline VAILLAUT-PRÉVOT, Sandrine VUERLI et Sylvaine WARTELLE.

<u>Étaient excusés</u> : Gilbert DUHOUX, Jean-Paul GRESSARD et Étienne SURLEAU.

Procurations

Loïc LAURENÇOT donne procuration à Fabien DESGRANGES.

Le Maire, Éric Steib, ouvre la séance du conseil à 20 heures 05.

Désignation du secrétaire de séance : Sylvaine WARTELLE.

Ordre du jour

- 1. Contrat pour le traitement des frelons asiatiques.
- 2. Aide de la Région pour les frelons asiatiques.
- 3. Raccordement à l'assainissement pour les nouvelles constructions.
- 4. Les comptes de la commune.
- 5. Les travaux.
- 6. Situation de l'Amicale.
- 7. Quelques infos de la CCPH.
- 8. Maisons et terrains à vendre.
- 9. Divers.

1. Contrat pour le traitement des frelons asiatiques

La société AGF (abeilles guêpes frelons) propose aux communes un contrat pour le traitement exclusif des nids de frelons asiatiques. Passer ce contrat permet d'avoir un prix fixe pour toutes les interventions à venir. Il est d'une durée de 2,5 années. Sur certaines interventions, la commune peut être sollicitée pour établir un périmètre de sécurité. L'entreprise intervient dans les 48 heures.

Tarif: 88 € TTC quelle que soit la situation. Seuls trois cas nécessitant des installations particulières nécessitent un devis supplémentaire. Il n'y a pas d'abonnement, seulement les interventions à régler.

Délibération

Le Maire soumet au vote l'approbation du contrat avec la société AGF.

Vote : oui à l'unanimité

2. Aide de la Région pour les frelons asiatiques

Le Conseil régional peut apporter une aide financière de 50 € pour la destruction d'un nid de frelons asiatiques.

La municipalité se propose donc de prendre en charge les destructions de nid à venir.

3. Raccordement assainissement pour les nouvelles constructions

Suite des échanges des précédentes séances concernant la conformité des branchements sur le réseau, le Maire a contacté le contrôle de légalité de la Préfecture afin de savoir s'il est possible de facturer au réel le montant du raccordement aux particuliers. Nous sommes dans l'attente de cette réponse.

4. Les comptes en 2024

Le bilan de fonctionnement est à 65 000 euros.

Parmi les dépenses de l'été:

- un abattage d'un arbre à la sortie du village rue de la Luzine ;
- de la peinture routière ;
- près 2 000 euros de dépenses informatiques pour la quatrième classe de l'école.

La taxe sur les ventes de maison a rapporté 13 000 €.

Décision modificative

Les 60 000 euros prévus pour être versées au SIED pour l'enfouissement des réseaux doivent être affectés sur une autre ligne que celle prévue initialement dans le budget communal.

<u>Délibération</u>

Le maire soumet au vote la décision modificative.

Vote: oui à l'unanimité

5. Les travaux

Les travaux effectués pendant les vacances :

- <u>Les adjoints aux travaux</u> ont refait la peinture des places de parking devant la Maison du Temps Libre.
- À l'école, les pots coté mairie ont été déplacés pour pouvoir créer les places de parking dont une place PMR (personne à mobilité réduite). De l'autre côté, sur le parking, les places ont été repeintes pour une meilleure visibilité et une place PMR a été créée le long de l'école.
- <u>Quatrième classe</u>: installation d'un tableau blanc. Enduit et peinture d'une porte et pose de deux panneaux en liège. Installation du nouveau vidéoprojecteur et d'un écran de projection.

• Maison du Temps Libre (MTL)

Remise en état des rideaux de la MTL.

Il a été constaté que Le groupe froid qui est à l'extérieur du bâtiment laisse couler de l'eau.

- <u>Aire de jeux</u>: un nettoyage des jeux a été réalisé par un jeune accueilli en TIG (travail d'intérêt général) pendant l'été.
 - Il faudra prévoir une séance d'entretien pour resserrer les boulons, avant le passage de la commission de contrôle.
 - Puis, il a nettoyé des bancs en bois vers la promenade.
- <u>Évacuation</u> de l'arbre coupé en juin le long de la rivière.
- Rue du Pâquot, un bouchon dans le tuyau d'évacuation des eaux pluviales a été débouché. Il faudra poser un regard à cet endroit.
- Abattage d'un pin à la sortie du village en bord de route.
- Rue de la Fontaine : coupe d'une branche du noyer qui passe au-dessus de la route.
- <u>Un essaim d'abeille</u> a été évacué du bâtiment communal à côté de la mairie.
- Un nid de frelons asiatiques sur le temple a été détruit.
- <u>Des avaloirs</u> rue Pierre Carmien ont été remis en état, il en reste un à faire.

Commission travaux

La commission travaux s'est réunie le 3 septembre 2024 et a listé les travaux à prévoir.

Rue de la Luzine vers le hangar, des graviers entrent constamment dans l'avaloir et contribuent à boucher le tuyau d'évacuation. Une bordure de trottoir avec bateau devra être installée pour remédier à ce problème.

Concernant la station d'épuration, le Préfet a dit au Maire de demander l'extension. Le Maire ne souhaite pas la demander tant que les extensions concernant le cabinet médical et la maison seniors n'ont pas été validées.

6. Situation de l'amicale

Suite à l'appel lancé par la présidente et le secrétaire qui souhaitaient être libérés de ces fonctions, un groupe de volontaires pour intégrer le conseil d'administration de « l'amicale de Luze » s'est constitué. Ils souhaitent faire perdurer les activités existantes et portent des idées de nouveaux projets.

Afin de leur permettre d'intégrer le CA, les membres actuels ont tous démissionné. Une assemblée générale se réunira le 21 septembre pour permettre l'élection d'un nouveau CA.

7. Quelques infos de la communauté de communes

- Les Guinnottes 3 : il reste à faire les VRD et les travaux paysagers. Cette zone sera prête au printemps.
- Rénovation thermique de la médiathèque : la fin des travaux est prévue en décembre 2024.
- La construction du CRAC, centre régional des arts du cirque, a commencé.
- Les tuileries : les travaux vont commencer pour préparer les cellules professionnelles qui pourront héberger pour des artisans.
- La ZA des Champs Piot à Saulnot est prête pour accueillir le centre technique départemental.
- Pistes cyclables : les appels à projet sont lancés pour des travaux espérés en 2026.
- Pôle périscolaire d'Échenans-Sur-Mont-Vaudois : il y a un projet de construction d'un pôle intercommunal et d'une nouvelle école communale.
- Mise à 2x2 voie de la RN19 à hauteur de Brevilliers : le coût sera de 250 000 € pour la CCPH.
- PLUi : pas d'avancée...
- Eau et assainissement : la compétence va passer aux communautés de communes en 2026.
- Aire d'accueil des gens du voyage : pas d'avancée non plus.
- Projet de complexe cinématographique : le maire d'Héricourt souhaite déclasser un terrain dans Héricourt, pour reclasser en terrain constructible le terrain qu'il souhaite vers l'école de cirque.
- L'entreprise d'insertion des Jardins du Mont Vaudois : la situation financière est toujours compliquée. Une enquête est en cours par l'inspection des finances.
- De nombreux mouvements chez les agents intercommunaux ont eu lieu durant l'été.

8. Information sur les maisons et terrains à vendre

Seuls changements depuis la dernière séance :

Maison rue de la Morette vendue ainsi que deux terrains sur le Chemin de Queue de Main.

9. Divers

Remerciements

La municipalité a reçu les remerciements de l'association des donneurs de sang pour le prêt de la MTL.

Planning 2024-2025

Les dates de réunion du conseil municipal sont : 9 septembre, 7 octobre, 4 novembre, 9 décembre, 13 janvier, 10 février, 10 mars, 7 avril, 5 mai, 2 juin, 30 juin.

Demande travaux

Paulette Nardin a adressé une demande pour la poursuite du busage du fossé qui traverse le 27 rue de la Morette. Elle sera étudiée par la commission travaux.

Formation d'un agent municipal

Nathalie Dubois, employée municipale intervenant à l'école, va suivre une formation pour valider un diplôme de CAP petite enfance afin de poursuivre son travail à l'école.

Le Maire propose que la partie de la formation qui ne serait pas financée par les dispositifs d'État de reconversion soit pris en charge par la municipalité.

Délibération

Le Maire soumet à l'approbation du conseil le financement de la formation de madame Nathalie Dubois

Vote: oui à l'unanimité

Entreprise

Le maire partage des informations sur l'entreprise Gaussin qui se trouve en grande difficulté.

Transports scolaires

La Région Bourgogne Franche Comté a voulu ne plus financer les transports pour les élèves inscrits dans le secteur privé. Devant les réactions à cette annonce arrivée dans le courant de l'été, elle a renoncé à appliquer ces coupes budgétaires pour l'année scolaire 2024-2025.

Panneaux

Des personnes expriment le souhait que les panneaux de signalisation des communes soient remis à l'endroit. De préférence par ceux qui les ont retournés plutôt qu'à la charge de la commune.

Le Maire clôt la séance à 22h04.